



« La meilleure  
Pizza en ville »

Buffet 7,49\$

du lundi au vendredi  
de 11h30 à 13h30

188 ch. Mountain, Moncton

Centre d'études académiques  
Bibliothèque Champlain  
(X)

Ne manquez pas nos nombreux  
événements à venir!



ALEXANDER KEITH'S  
INDIA PALE ALE

Pour tout savoir, dirigez-vous à la page 8!

CENTRE D'ÉTUDES ACADÉMIQUES  
UNIVERSITÉ DE MONCTON  
MONCTON, N.-B. E1A 3G9

Besoin d'entreposer vos choses?

**CALEDONIA  
SELF STORAGE**

Seule entreprise de SERVICE D'ENTREPOSAGE  
francophone dans la région.

voir page 5 pour plus d'information

L'Hebdomadaire étudiant du  
Centre universitaire de Moncton

# Le Front

Numéro 25

Mercredi

31

mars

2 0 0 4

Volume 35

problème  
d'assurance pour  
l'Osmose

page 2

Entrevue avec  
Pierre Losier

page 7

27 mars :  
Journée mondiale  
du théâtre

page 9 et 13

## Manifestation des professeurs du secteur langue

page 3



[www.capacadie.com/lefront](http://www.capacadie.com/lefront)



[www.umoncton.ca/FEECUM](http://www.umoncton.ca/FEECUM)

Ta Fédération sur le web... Pour tout savoir en tout temps!



# Actualité

Primes d'assurance à la hausse

## Encore un problème d'assurance pour l'Osmose!

Johanne Thériault

À chaque année, c'est la même galère lorsque le bar l'Osmose doit négocier le renouvellement de son contrat d'assurance.

La somme des primes proposées pour la prochaine année s'élève à environ 67 000\$. Cette année, le lieu de rencontre des étudiants du campus s'en est allé avec des primes s'élevant à 20 000\$. Antérieurement, le coût des primes d'assurance était

d'environ 3 000\$ à 4 000\$, mais elles ont monté en flèche depuis les dernières années.

Le prix de la police d'assurance de l'année prochaine n'est pas encore déterminé. La Fédération des étudiants et des étudiantes, la FEÉCUM, est en plein magasinage, et la tâche ne semble pas facile, selon les dires du président, Pierre Lesau.

« Notre courtier d'assurance, Campus Advantage, est présentement en négociation avec plusieurs compagnies. Si nous ne

trouvons pas de meilleur marché, nous devons nous résigner à payer les frais exorbitants, puisque l'Osmose est un endroit très important pour les étudiants du campus, et nous avons une survie à assurer. »

Pour ce qui est du sort des mineurs, il est encore vers la surface. La hausse dramatique des primes d'assurance pour les bars étudiants est répandue dans l'ensemble du pays, et est palliée par les énormes marges de pourcentage engendrées par ce genre

d'établissement.

Aucune poursuite ou réclamation n'a jamais été déposée depuis que la Fédération

des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton décline la gestion de son bar étudiant.



Directrice: **Dominique LOMBAUD**

Rédacteur en chef: **Jesse BOBICHAUD**

Rédacteur adjoint: **Johanne THÉRIAULT**

Rédactrice en chef: **Cécile KAYLUKA**

Rédactrice sportive: **Mélanie ARSENAULT**

Graphiste: **Fabstaff Media**

Édition: **Eric SNOW**

Correction: **Marie-Claude MOLYNEAUX**

Layout: **Lut THÉRIAULT**

Régistré auprès des ventes: **Génévieve COMEAU**

Site Web: **Harold CASLEY**

## Le Front

Le Front est un hebdomadaire publié par la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton.

Direction et rédaction:

Directeur: **Harold CASLEY**, 504 545-3400  
 Rédacteur: **Jesse BOBICHAUD**, 504 545-3400  
 Rédactrice: **Cécile KAYLUKA**, 504 545-3400  
 Layout: **Lut THÉRIAULT**, 504 545-3400

Publication: **Fabstaff Media**, 504 545-3400  
 Édition: **Eric SNOW**, 504 545-3400  
 Correction: **Marie-Claude MOLYNEAUX**, 504 545-3400

L'impression est réalisée par Acadie Press.

475, boulevard de la Seigneurie, Moncton, NB, E1A 1A1

Tous les autres doivent être soumis au plus tard le

dimanche 17 h 00 pour publication le

dimanche suivant. Les textes doivent être remis

par courriel en format MS-Word, Microsoft

ou sous forme de PDF à l'adresse: [info@lefront.ca](mailto:info@lefront.ca)

Le Front ne se rend pas responsable des erreurs

de presse. Il ne s'agit que de l'avis de l'éditeur.

Le Front ne s'assure pas de la qualité des textes

ou de la qualité des photos. Les textes et

photos doivent être remis au plus tard le

dimanche 17 h 00 pour publication le

dimanche suivant. Les textes doivent être remis

par courriel en format MS-Word, Microsoft

ou sous forme de PDF à l'adresse: [info@lefront.ca](mailto:info@lefront.ca)

SMIRNOFF

[www.smirnoff.com](http://www.smirnoff.com)

Une recette qui a du front

• Smooth Vanilla Twist

• Cola

## Appel de candidatures

### Le Front

Rédaction en chef de Front

Le journal étudiant Le Front recrute les candidatures au poste de rédacteur en chef jusqu'au 2 avril 2004 à 16h30.

Répondre à:

- répondre à la direction;
- rédiger les éditoriaux ou les déléguer à l'occasion;
- voir à ce que les nouvelles pertinentes au contenu universitaire soient couvertes;
- de concert avec la photo, voir à ce que la nouvelle soit, dans la mesure du possible, accompagnée de reportages photographiques pour l'actualité et les chroniques;
- préparer un plan indiquant la disposition des articles et des photos à l'intérieur du journal. Ce plan devra être remis au département de montage à l'heure et à la date prévues;
- s'occuper de tout ce qui a trait à la correction et à la révision des textes;
- s'occuper de l'application de la politique rédactionnelle du journal;
- entretenir toute autre tâche qui se rattache à l'aspect de la rédaction du journal.

Mandat:

Du 2 avril 2004 au 31 mars 2005.

Rémunération:

Le salaire prévu pour la rédaction du Front est de 675 par semaine.

Candidature:

Les candidats et candidates doivent être membres en bonne et due forme de la FEÉCUM et doivent remettre un curriculum vitae à jour, accompagné d'un résumé d'environ 500 mots à propos d'un sujet de leur choix.

Les candidatures doivent être remises en compagnie de la réception de la FEÉCUM, à l'attention de la direction du journal.

## Sommaires

Billet culturel page 9

Théâtre en Acadie page 17

C'est vous qui le dites page 5 et 6

Coupe Adkin page 18

Gala des athlètes page 18

Troupe Virtuose page 19

SMIRNOFF

www.smirnoff.com

Une recette qui a du Front

• Smirnoff Vanilla Twist  
• Cola

## Manifestation des professeurs du secteur langue

«Mise à pied à chaque année, après vingt ans, c'est achronal!»

Johanne Thériault

Le 24 mars dernier, les professeurs du secteur langue ont manifesté devant le Tour d'Iroquois du réservoir Yves Lafontaine, afin de protester contre leurs conditions de travail précaires. Et efflu, parmi les vingt professeurs du secteur langue, seulement deux ont des postes permanents.

La situation des professeurs est attribuable au fait que ce secteur est financé en grande partie par le gouvernement fédéral, plus précisément par Patrimoine Canada, qui offre à l'Université de Moncton une subvention d'environ un million de dollars à tous les trois ou quatre ans pour couvrir les dépenses du secteur langue des trois campus. Le fait que l'Université n'est jamais assurée du renouvellement du projet expliquerait la situation précaire des enseignants.

Le recteur, Yves Lafontaine, a refusé de dévoiler les budgets et les lignes directrices de la subvention au journal Le Front. À noter que le budget du secteur langue ne figure pas sur le budget officiel de l'Université, et qu'il découle directement de la dotation de la Faculté des arts, qui elle doit faire les demandes de fonds à l'administration de l'Université.

Selon le président du syndicat de l'Association des bibliothécaires, des professeurs et des professeurs de l'Université

de Moncton (ABPPUM), Paul Deguire, une entente serait sur le point d'être conclue.

«Finalement, l'Université a des raisons financières à être lente à régler ce problème. Ce croc qui on ne peut pas, peut-être pour des raisons financières, ne pas donner la priorité au français dans une université dont la raison d'être est le français».

«L'Université se dit prête à régulariser un petit nombre de professeurs, soit peut-être quatre ou six. Les deux parties ne s'entendent pas encore sur les conditions, mais la différence d'opinion n'est pas si grande. La situation devrait donc éventuellement débloquer».

«C'est un des sujets à la table des négociations de la nouvelle convention collective qui sont présentement en cours. Nous espérons de régler ce problème à l'extérieur de cette dernière, car les deux problèmes ne peuvent pas être résolus».

L'une des premières des contractuelles de l'Université de Moncton, Marielle Gervais, déclare : «Mise à pied chaque année, après vingt ans, c'est achronal! Durant l'année, on est surchargé par notre travail et on n'a pas le temps de préparer du matériel pédagogique. On n'a pas tout le temps qu'il nous faut pour créer du vrai bon matériel pédagogique. C'est frustrant!».

«L'été, je loue ma maison et je

donne des cours à l'éducation permanente», raconte Mme Gervais. À l'éducation permanente, on est payé de deux à trois fois moins qu'un cours donné dans le cadre des semestres d'hiver ou d'automne, mais le charge de travail et l'enseignement et le nombre d'étudiants sont les mêmes».

Mme Linda Deguire est l'une des deux contractuelles du secteur. Selon cette dernière, le fait que les professeurs ne travaillent pas l'été au grandement au développement du programme : «Produit les mois d'été, les professeurs contractuels ne peuvent pas faire de

refuse d'embaucher des professeurs de français à temps plein».

Présentement, 90% de l'enseignement du français est assuré par des contractuels. Sur l'ensemble du corps professoral du secteur, seulement deux professeurs ont la permanence. Annuellement, ces professeurs



Contractuelle depuis 1988, Mme Marie-Sylvie Lacroix loue la situation bien embêtante : «On ne peut pas faire de projets à long terme. C'est difficile de discuter ou encore de s'acheter une maison, car on ne sait jamais si on va être embauché. À tout les dix, on est débordé. L'été on fait la chasse aux petits contrats, on embauche en été sur l'enseigne-

de développement du secteur, de la création ou encore de la recherche».

«Pour ce qui est de la retraite, ces professeurs seront obligés de travailler jusqu'à 65 ans, souligne Mme Deguire. Cependant, ils ne touchent que trois quarts de la prime qu'un professeur régulier toucherait».

La direction de l'Université

enseigne les cours obligatoires de français à plus de 2 500 étudiants. Neuf des professeurs contractuels enseignent une pleine charge de cours, soit six cours. Les professeurs ont actuellement des contrats de dix mois avec l'Université, donc ils ne sont pas rémunérés durant la saison estivale.

## Un sur dix

Le jeudi 25 mars, à 18h30, la première réunion officielle du Groupe UN sur DIX a eu lieu. C'est la toute nouvelle association des étudiants(e)s, gauchistes et bisexuels(e)s de l'Université de Moncton, qui auparavant était la seule université au Nouveau-Brunswick à ne pas avoir une association de ce genre. Le nom UN sur DIX provient de la statistique populaire qui dit qu'une personne sur dix est homosexuelle. Une quinzaine de personnes se sont présentées à la réunion pour démontrer leur support et leur intérêt pour le groupe.

Le tout a débuté avec un mot de bienvenue dynamique et chaleureux de Andy Dimitri Vellides, conseiller responsable de l'association. Il a ensuite présenté ses collègues, Sébastien

Breton, Jean-François Boivin, Nadine Chabot, Martin Duguay, Yves Gagnon et Pierre Marc Savois. Ceux-ci forment ensemble une équipe dédiée à la cause des étudiants(e)s homosexuels(e)s et bisexuels(e)s.

Ensuite, la lecture de la constitution, document traduisant officiel l'association, est lue. Ce document explique tout le fonctionnement de l'association, incluant sa mission, l'absence de bien-être des étudiants(e)s gauchistes et bisexuels(e)s de l'Université de Moncton. Le fonctionnement du Groupe UN sur DIX a été divisé en quatre volets qui ont été présentés lors de la réunion. Le volet Solidarité et Recours a pour but de briser le silence en créant un groupe de soutien afin d'offrir un milieu de compréhension et de support aux

étudiants(e)s qui s'interrogent par rapport à leur sexualité. Il y aura également un groupe de discussion pour les étudiants(e)s, lesbiennes et bisexuels(e)s qui sont bien dans leur sexualité et qui souhaitent aborder des thématiques qu'ils ou ils vivent. Le volet Activités Sociales vise à briser l'isolement en créant un environnement confortable à l'intérieur duquel les étudiants(e)s peuvent socialiser sans barrières d'orientation sexuelle. Le volet Visibilité, Sensibilisation et Défense des droits cherche à publier le groupe afin de le faire connaître. Il cherche aussi à sensibiliser les gens aux réalités que peuvent vivre les personnes homosexuelles et bisexuelles, ainsi qu'à donner une voix à ceux et celles qui s'en sentent. Le dernier volet, Pédagogie, a pour

but de créer un environnement intellectuel, en éduquant les gens en offrant des discussions, des conférences et de l'information. Le but de ces volets est de briser une communication forte et ouverte pour les étudiants(e)s gauchistes et bisexuels(e)s. Les conseillers ont par la suite fait la signature officielle de la constitution, chacun retournant à sa place avec un sens d'accomplissement de devoir et un sourire aux lèvres.

Yves Gagnon, conseiller, a ensuite passé ses remerciements du groupe. Il a remercié Louis J. Richard et Marie-Thérèse Séguin, malheureusement absents, pour avoir débattu les efforts avec l'organisation d'un colloque en octobre 1997 et leur travail consistant à se fil des ans. Louis J. Richard a promis de continuer à

ouvrir les portes pour le groupe. Yves Gagnon a aussi remercié Andy Dimitri Vellides dans un discours éloquent qui faisait l'éloge de son travail dédié pour le groupe. Il a témoigné de l'importance que le groupe porte à son leader en disant : «vous, ce n'est pas moi, c'est vous», ce qu'il appelle UN sur DIX, mais, les, Andy, tu es un poète des milliers». Andy a humblement répondu que notre vie, c'est notre seule chance d'être nous-mêmes et qu'il espérait profondément que les étudiants(e)s professeurs du groupe pour s'exprimer dans leur différence.

La réunion a clos après une courte période de questions. L'avenir du groupe est entre mains saines et restera sans aucun doute à traverser tous les défis qui se présenteront sur son chemin.

# Editorial

## Sur le dos des étudiants

Jesse Robichaud



Le budget pré-électoral, annoncé par le ministre des Finances, Ralph Goodale, il y a une semaine, était de nature très conservatrice. Le budget a été soigneusement conçu dans le but de démontrer aux électeurs que les libéraux sont toujours en mesure de gérer de manière responsable les affaires de l'État après des mois de scandales qui démontrent le contraire.

Il reste à voir si le budget impressionnera suffisamment l'électorat canadien. Chose certaine cependant, plusieurs se sentent délaissés par ce budget conservateur, notamment les étudiants.

Out, ces mêmes étudiants universitaires et collégiens que l'on vante incessamment comme étant l'avenir du succès du notre pays, mais que l'on délaisse lorsqu'il vient le temps de déboursier les sous pour assurer leur éducation en tant que leaders de demain.

Contrairement à nous cadetres nous-mêmes afin de permettre aux gouvernements d'équilibrer leurs dépenses, nous semblons contribuer au succès, du moins politique, du gouvernement libéral qui lui, se fait présentement le champion des dépenses conservatrices malgré les scandales des derniers mois qui suggèrent le contraire. Et ce, avant même de recevoir nos diplômes.

Bien que quelques initiatives aient été prises par le ministre Goodale pour rendre plus accessible l'éducation post-secondaire, elles laissent à désirer, puisqu'en général, Goodale a simplement amoindri notre capacité à nous acheter davantage.

Par exemple, Goodale a augmenté le montant maximal qui peut recevoir un étudiant en prêts, le faisant passer de 1055 à 2308 par semaine. Il est vrai que la motivation principale de cette initiative est bonne, soit celle de rendre plus accessibles les études post-secondaires, mais le moyen est douteux. C'est-à-dire qu'au lieu de développer une vision qui permettrait aux provinces de mieux financer l'éducation post-secondaire, le gouvernement préfère mettre le financement des universités sur le dos des étudiants.

Un meilleur financement et des changements fondamentaux aux structures du financement des universités rendant l'éducation plus accessible, en plus de permettre aux universités canadiennes d'être plus performantes.

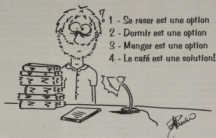
Cette attitude du gouvernement fédéral décourage donc plusieurs étudiants de s'inscrire, par crainte du surendettement qui les attend à la fin de leurs études. De plus, un grand pourcentage des étudiants qui reçoivent leur diplôme sont paralysés financièrement au cours de la dizaine d'années qu'ils doivent s'accorder pour rembourser leurs dettes. Il s'agit donc d'une partie considérable de la population qui ne peut pas dépenser librement pour contribuer à l'essor de l'économie canadienne.

À première vue, le bon d'études pour les familles pauvres introduit par Ralph Goodale est également très louable. Malheureusement, les Canadiens ne pourront bénéficier de cette initiative que dans une vingtaine d'années, lorsque les néo-nés de 2004 commenceront leurs études post-secondaires.

Lorsque l'on considère l'importance de l'éducation supérieure pour le développement d'un pays, il faut se demander si nous pouvons nous permettre d'attendre encore 20 ans sans tomber dans un creux éducatif dont nous ne pourrions pas nous sortir de sitôt. Sera-t-il trop tard si notre pays devient trop peu éduqué pour faire compétition aux autres pays industrialisés du monde? D'ailleurs, est-ce que ces bons d'études aideront réellement les familles pauvres si, en 2024, les droits de scolarité s'élèvent à 15 000 ou à 20 000 par année?

Encore une fois, Martin et Goodale ont choisi de jouer aux hasards au lieu de se faire les leaders d'un Canada éduqué et aisé scolairement vers l'avenir.

Les examens finaux s'en viennent!  
Êtes-vous affectés par ce grand stress?



Billet d'humeur

## L'Université : le reflet de l'inégalité

Marie Paris

Voici le procès d'une université, de notre université, Votre Honneur. N'est-il pas vrai qu'une université est le reflet de la société de demain? Une si petite phrase, qui porte de lourdes conséquences sur notre avenir. La semaine dernière, quelques victimes de l'insouciance de l'Université ont levé la voix de la contestation. Le dossier n'est guère réjouissant, c'est celui de l'inégalité. La noble protestation est venue des professeurs de français de l'Université. En effet, l'injustice est que 90% de ces professeurs sont contractuels, dont certains depuis plus de 20 ans. À la constatation de la forte majorité féminine au sein du corps professoral de français, ne devrions-nous pas ajouter le dossier de l'équité salariale, Votre Rivrénce? Voilà une observation mystérieuse, dévoilant d'un lien tout aussi mystérieux. Ceci n'est que la pointe de l'iceberg, Votre Honneur, car l'injustice se dévoile rapidement facilement. De plus, notre Université semble être l'odieux reflet de l'odéologie économique d'appauvrissement (privatisation des profits et socialisation des déficits), ce qui est, en mon sens, un affront aux principes directeurs d'une université, soit le savoir, la diffusion, le développement, l'équité, la liberté, etc. L'inquisition n'étant pas terminée, Votre Honneur, il faut ajouter au banc des accusés le support de la nouvelle idéologie, le digne représentant de notre administration, le recteur. En effet, il est l'immoral ambassadeur de cette inégalité. La culpabilité doit beaucoup s'accablant par qu'il se montre si peu dans les couloirs du campus. Cependant, ce glissement n'obtiendra jamais gain de cause auprès de vous, Votre Honneur, car les victimes n'ont pas la loi de leur côté, seulement l'injustice.

«Les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien.»

- J. J. Rousseau



# C'est vous qui le dites

## Prudence est le mot d'ordre en matière d'aide humanitaire

Rémi Gervais

La semaine dernière paraissait le sommaire mensuel du journal *Sans Frontières*, et à l'intérieur de celui-ci, de nos articles. Pour vous situer un peu, j'y remettais en question la pertinence de certains types d'aide humanitaire et j'y soulignais le potentiel qu'ont les peuples africains de se sortir de la pauvreté de façon indépendante, sans avoir à attendre de médiateurs politiques de la part des pays riches. Je m'attendais, comme d'habitude, à recevoir quelques commentaires, mais la nature de ces commentaires m'a surpris.

Si on ne m'accusait pas d'être un sans cœur, j'étais en dernière section, lorsque l'on me tentait pas tout simplement et pas si subtilement de m'insulter. Rien que j'attribue la réaction fustive de certaines personnes à de petites rancunes personnelles, je suis content de la réaction suscitée par mon article.

J'aurais cependant voulu clarifier, sans rien rétracter, mon point de vue dans le prochain numéro du journal *Sans Frontières*, mais celui-ci ne paraîtra qu'à la session d'automne prochaine, alors je fais cette clarification dans *Le Front*.

Je suis certain que la plupart de ceux qui demandent des fonds aux organisations d'aide le font avec de bonnes intentions,

mais nous ne pouvons pas en dire autant de certains gouvernements. Il y a des organisations gouvernementales, tel le FMI (Fonds monétaire international) qui pratiquent «généreusement» de l'argent à des pays en voie de développement, à des taux d'intérêt très élevés et avec certaines conditions, comme l'obligation de produire des biens agricoles à haute valeur commerciale (par exemple, le café) alors que la population est en famine. En 1979, une grande famine frappait les pays du Sahel (Tchad, Sénégal, Mali, et d'autres), alors que la production agricole battait des records, mais une grande partie de cette production partait pour être consommée par les pays d'Europe.

Cette «aide humanitaire», qui passe les merveilles aux poignets des pays qui la reçoivent, je ne suis pas convaincu elle peut être considérée comme bonne. Mais le problème n'est pas seulement africain, il est global.

Et que des dons d'entraide de fonds. Pour chaque dollar d'aide donné, à peine 15 cents sont utilisés pour aider ceux qui en ont besoin, mais les chiffres varient entre 30 et 20. Pour l'aide alimentaire, qui, étant aussi vite que l'opinion publique et les politiques de nos pays démocratiques, ne fait que gonfler le problème de

surpopulation, puis cause des famines effroyables.

Une dernière chose, à la plupart des déplacements d'aide humanitaire sont joints un déplacement militaire, comme il y a eu en Somalie. Ces déplacements ont contribué à combiner de représailles d'histoire à la montre d'un détachement? Les exemples seraient trop longs à énumérer.

Sous l'idée de l'aide humanitaire se cache trop souvent les intentions pérennes des pays, et je n'ai fait qu'effleurer les sources du problème. Je vous suggère de lire «Les mirages de l'aide internationale» de David Sogge. À mon avis, la seule chose qui puisse réellement bénéficier aux pays pauvres, c'est le développement durable, amené, de préférence le plus souvent possible, par les pays qui en ont besoin eux-mêmes.

Il y aura d'ailleurs une conférence à ce sujet à la Faculté d'administration, le 31 mars à 18h30 au local 603.

Monsieur Gervais,

J'ai lu avec intérêt, mais aussi beaucoup de déception, votre «Guide du parfait petit communiste». Je vous trouve bien naïf, non seulement en ce qui concerne le communisme (science politique 101), mais aussi en ce qui a trait à ces kibboutzim d'Israël, dont vous faites l'éloge dans votre article et au sujet desquels vous auriez avantage à vous informer.

Ces communes «idéales», selon vous «communistes», produisent leurs propres aliments, dans le désert (?!), défendent le pauvre état d'Israël (?!?) et offrent à ses membres l'éducation et la sécurité gratuites (?!). Depuis la création de l'état israélien, ces kibboutzim ont bénéficié non seulement du financement du gouvernement israélien, mais du celui du gouvernement américain et du système mondial. Avec un financement semblable, les Palestiniens et même les Africains seraient pu tout aussi bien faire pousser des légumes dans le désert... Devant le succès de ces kibboutzim (des garderies bien gardées pour permettre aux hommes d'aller faire le service militaire obligatoire), Israël est passé aux «colonies» juives (des kibboutzim plus grands, mieux armés, protégés par l'armée et l'armée israélienne) en territoire palestinien et, dernièrement, à la construction d'un mur barrière (aussi haut que celui du ghetto de Vienne ou celui de Berlin construit par vos chers communistes)... toujours pour agrandir son territoire et isoler les discrets communautés palestiniennes qui n'ont toujours PAS de pays... Et la guerre continue, le sang coule, des enfants se portent volontaires comme kamikazes, le terrorisme mondial gagne du terrain...

Je tremble à l'idée qu'un intellectuel comme vous (?!), un universitaire si mal informé, occupe un jour un poste de commandement dans notre société. Nous ne sommes peut-être pas des communistes, comme vous le souhaitez, mais nous finissons, nous les intellectuels capitalistes, par nos taxes et nos impôts (grâce avec l'aide des commandants d'Ottawa) votre université, votre campus, vos activités communautaires, vos petits et bonheurs, vos stages, vos loyers... et j'en passe... Ne crachez pas sur la main qui vous nourrit! Et retournez vite à vos livres, au lieu de lire America Today...

T.C. Michaud

Besoin d'un endroit pour entreposer vos choses avant la prochaine année universitaire ?

Venez voir

**CALEDONIA**  
**SERVICE D'ENTREPOSAGE**

Une entreprise francophone à VOTRE SERVICE.

- Accès 24h/24
- Sécurité avec caméra
- Alarme à chacune des portes
- Service et contract en français



Tarifs étudiants ou démunément **GRATUIT** (selon les modalités)

Nous serons à l'Université de Moncton (au Centre étudiant) le 15 et 16 avril, entre 10 h et 16 h. Pour prendre vos réservations, venez nous voir!

45, rue Price  
caledoniaelfstorage@mb.ailen.com **382-5558**

Lisez-le tous les mercredis!



# C'est vous qui le dites

## Réponse amical à Rémi Gervais

Ceci est une réponse totalement amicale adressée à Rémi Gervais. Je suis touché par l'attention que tu accordes aux problèmes des Africains et à l'avenir de l'Afrique. Ce n'est pas de se faire harceler tous les jours pour venir en aide à des affamés, languir dans la même rigueur du monde. Et la fin des analyses très pertinentes. Je crois que c'est un sujet assez complexe, « l'Afrique », et qu'il faut effectivement beaucoup d'information pour le comprendre. On est souvent tenté de se dire, occidentaux comme africains, que l'on a tout ce qu'il faut et que si on ne réussit pas, c'est parce qu'on est des « losers ». C'est plus facile de s'en tenir là, mais c'est si loin de la réalité. Pour comprendre un pays ou une culture, il faut se référer à son histoire. C'est comme découvrir que si la Pénninsule asiatique, si tu permets la comparaison, est en retard aujourd'hui, c'est parce que les Asiatiques sont des « losers ». L'Afrique d'aujourd'hui n'est pas le pays de son histoire, ce n'est pas merveilleux, mais qu'y peut-on? Les pays qui sont aujourd'hui ce qu'on appelle des « pays développés » ne se sont pas développés du jour au lendemain. Ils sont passés par des périodes de misère et de famine, des pandémies et des révolutions. Et alors que ces pays ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui sans le continent africain ou asiatique en arrière-plan (tu en es sûr, le fait que ce dernier a été découvert il n'y a pas très longtemps et s'apparentait pas à ceux qui le sont aujourd'hui). On n'aime pas revenir sur le passé; honteusement, sinon on s'avancerait pas. Mais pour comprendre, souvent il faut y retourner. L'histoire raconte les contacts entre les deux continents et comment se sont construits les pays comme la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. Si les pays africains persistent dans leur retard, ce n'est sûrement pas en raison de la mauvaise volonté des

africains, il faudrait faire un tour en Afrique pour voir comment les gens travaillent fort, tous les jours. La famine, et encore moins le manque de volonté, n'est pas africaine, même si certains tendent vers la généralisation en se basant sur quelques exemples pour l'affirmer. Désolé de devoir te le dire, mais les pays occidentaux ont leur part de responsabilité dans la pauvreté en Afrique et dans le sous-développement en général. Je ne parle pas de la finance internationale, qui ne bénéficie en général qu'un dérivé de nos pays, je parle de la domination à peine déguisée des pays du nord vers le reste du monde, et qu'on ne voit souvent avec malice le « tiers-monde » : nos pays se voient souvent imposer les choses. Je parle de la

loi de « dériver pour régner », qui fait des victimes en Afrique, je parle du système capitaliste qui veut que les pauvres soient encore plus pauvres et les riches encore plus riches, je parle de tout ce qui se fait à notre nez et notre barbe tous les jours pour exploiter les populations et qui nous ne voyons pas ou refusons de voir. Mais comme je l'ai mentionné, l'Afrique suit le cours de son histoire. Si les peuples africains subissent encore aujourd'hui la domination, le pillage de leurs ressources, les systèmes qui les exploitent entravant la lutte de leur jeunesse et les pandémies nées de je ne sais où, je crois fermement que ce ne sera pas toujours ainsi. On n'est pas ignorant toute la vie, à moins

d'être de très mauvaise volonté; on finit par savoir les pays. Je crois fermement qu'un jour, les peuples comprendront la dynamique dans laquelle le monde fonctionne et tous ces systèmes qui les plongent insensiblement dans la pauvreté. Un jour, le continent des africains comprendra que son avenir n'est pas dans les mains des pays du nord qui, qu'on le veuille ou non, n'ont que leurs intérêts en tête (une citation dit: « un pays n'a pas d'ami, un pays n'a que des intérêts), que son avenir est dans ses propres mains. Alors, tout changera, comme tout a changé si quand les corréens ont compris qu'ils étaient exploités. Pour conclure, je te dirai que tous les Africains ne souhaitent qu'à voir leur continent de la pauvreté.

Encore faut-il qu'on leur en donne l'occasion, ne pense plus : Vous ne pouvez pas venir en aide aux autres? ». Tous les jours, hommes et femmes, avec l'appui des organismes Développement et Paix, se battent en Afrique. Il faut y être pour le voir. Je l'invite à consulter le lien ci-dessous pour en savoir plus. Quant aux enfants, si les adopter peut leur permettre de survivre, pourquoi ne pas le faire? Nous, nous avons les pieds et les poings liés. Ce ne sera pas toujours ainsi, tout cela changera un jour.

Gilles P.

<http://www.deep.org/beat/franquisme/afrique.htm>



@drille de programmation

| Heure  | Lundi                                                         | Mardi                                                         | Mercredi                                                     | Jeudi                                                           | Vendredi                                         | Samedi                                                                                     | Dimanche                           |                                                  |  |
|--------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------|--|
| 8h00   | Smooth Café<br>Information, météo et musique variée           |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  | Plaisir des années<br>Blues, rock, variété                                                 | Touche de couleur<br>Blues et Jazz |                                                  |  |
| 8h30   |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 9h00   | Parkourité<br>Rap et pop                                      |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 9h30   | T'es passé tout droit<br>Information, météo et musique variée |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 9h45   |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  | Le country à Heavy<br>Musique d'Amérique<br>Séminaire et country                           |                                    |                                                  |  |
| 10h00  | Midi Radio7<br>Information, météo et musique populaire        |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            | Mégadécompte<br>Pop, rock, variété |                                                  |  |
| 10h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 11h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 11h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 14h00  | Les<br>Compagnons<br>Musique et chorégraphie<br>variée        | Audrey François<br>Chansons variées et<br>chansons françaises | Que des hits!<br>Populairissime                              |                                                                 | Comédien                                         | Décompte RFA                                                                               | États Musicaux                     |                                                  |  |
| 15h00  |                                                               |                                                               | Les<br>Compagnons<br>Musique et chorégraphie<br>variée       | Le Ballade show<br>Chansons, chorégraphies<br>et musique variée | Enquête et<br>information sur le<br>cinéma       |                                                                                            |                                    | À travers les<br>tropiques<br>Musique d'Amérique |  |
| 16h00  |                                                               |                                                               | Aways à Maison<br>Séminaire, sports, météo et musique variée |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 17h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 18h00  | Ballade<br>Zoukophobie<br>Zouk, musique<br>antilles           | Échos d'ailleurs<br>Musique internationale                    | Dianthène Sports<br>Actualités sportives                     | Jam 1<br>Chansons et<br>destinos d'haïtien                      | MC Mario Mix<br>Dance                            | L'horodélie ne fait<br>pas le printemps<br>Jazz, Chansons et<br>électro-pop, chorégraphies |                                    |                                                  |  |
| 18h30  | Députation<br>Musique moderne                                 | La circulation<br>samedi<br>Musique variée                    | L'Ébique<br>Underground alternatif<br>américain              | La photo sonore<br>Musique expérimentale<br>et interactive      | Vous êtes le<br>DJ<br>Demandes écoutées          | Samadynamique<br>Musique populaire et<br>chorégraphie variée                               | Blas musical                       |                                                  |  |
| 19h00  | Le Magic Show<br>Musique techno et<br>magistrature            |                                                               |                                                              |                                                                 | Progression<br>Électronique<br>Techno, house     | Je veux pas creuser<br>Technique, jazz, pop, rock,<br>philosophie                          |                                    |                                                  |  |
| 19h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 20h00  | L'Étoile du<br>Maghreb<br>Musique française et<br>maghrébine  | Brifalot<br>Pop, swing, alternatif<br>rock                    | Le Rock Show<br>Rock, pop, variété                           | Blas musical                                                    | Les Belles en<br>Pailles<br>Dance                |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 20h30  |                                                               | Les fleurs<br>bruyantes<br>Jazz, pop rock<br>multiculturel    | La Crocote<br>Orange<br>Musique locale                       | Phagecytose<br>Chansons, progressif<br>rock/métal               | Dongli Deiff<br>Hip-hop, R'n'B, rock             | MC Mario Mix<br>Dance                                                                      |                                    |                                                  |  |
| 21h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 | Athème-Métal<br>Alternatif, métal,<br>progressif | Bernard brûle les<br>années<br>Alternatif, varié                                           |                                    |                                                  |  |
| 21h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 22h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 22h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 23h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 23h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 24h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 24h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 25h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 25h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 26h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 26h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 27h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 27h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 28h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 28h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 29h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 29h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 30h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 30h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 31h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 31h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 32h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 32h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 33h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 33h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 34h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 34h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 35h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 35h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 36h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 36h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 37h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 37h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 38h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 38h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 39h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 39h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 40h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 40h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 41h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 41h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 42h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 42h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 43h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 43h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 44h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 44h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 45h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 45h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 46h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 46h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 47h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 47h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 48h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 48h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 49h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 49h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 50h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 50h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 51h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 51h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 52h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 52h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 53h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 53h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 54h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 54h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 55h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 55h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 56h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 56h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 57h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 57h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 58h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 58h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 59h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 59h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 60h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 60h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 61h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 61h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 62h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 62h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 63h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 63h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 64h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 64h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 65h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 65h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 66h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 66h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 67h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 67h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 68h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 68h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 69h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 69h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 70h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 70h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 71h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 71h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 72h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 72h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 73h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 73h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 74h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 74h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 75h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 75h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 76h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 76h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 77h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 77h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 78h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 78h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 79h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 79h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 80h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 80h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 81h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 81h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 82h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 82h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 83h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 83h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 84h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 84h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 85h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 85h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 86h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 86h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 87h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 87h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 88h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 88h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 89h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 89h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 90h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 90h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 91h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 91h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 92h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 92h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 93h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 93h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 94h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 94h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 95h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 95h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 96h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 96h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 97h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 97h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 98h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 98h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 99h00  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 99h30  |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 100h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 100h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 101h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 101h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 102h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 102h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 103h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 103h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 104h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 104h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 105h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 105h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 106h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 106h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 107h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 107h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 108h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 108h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 109h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 109h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 110h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 110h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 111h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 111h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 112h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 112h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 113h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 113h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 114h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 114h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 115h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 115h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 116h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 116h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 117h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 117h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 118h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 118h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 119h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 119h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 120h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 120h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 121h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 121h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 122h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 122h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 123h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 123h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 124h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 124h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 125h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 125h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 126h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 126h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 127h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 127h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 128h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 128h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 129h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 129h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 130h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 130h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 131h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 131h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 132h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 132h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 133h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 133h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 134h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 134h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 135h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 135h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 136h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 136h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 137h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 137h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 138h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 138h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 139h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 139h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 140h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 140h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 141h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 141h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 142h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 142h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 143h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 143h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 144h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 144h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 145h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 145h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 146h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 146h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 147h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 147h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 148h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 148h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 149h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 149h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 150h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 150h30 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |
| 151h00 |                                                               |                                                               |                                                              |                                                                 |                                                  |                                                                                            |                                    |                                                  |  |

**SMIRNOFF**

www.smirnoff.com

Une recette qui a du front

- Smirnoff Vanilla Taste
- Caba

# Actualité

## Entrevue avec Pierre Losier

*«J'ai réalisé que la Fédération a beaucoup plus d'importance que ce que j'imaginai.»*

**Johanne Thériault**

Le mandat du président de la FÉECUM, Pierre Losier, tire à sa fin. L'étudiant qui entreprend présentement une maîtrise en administration publique en a vu de toutes les couleurs durant son mandat.

On se souvient de la grève de l'année dernière et du repositionnement de la campagne du gel à une campagne qui prône plutôt la sensibilisation à l'accès aux études post-secondaires. Les membres de la Fédération ont ainsi eu à surfer l'Onisme d'une bonne farandole de ses primes d'existence et ont révisé les minutes dans le lieu de rencontre privé des étudiants. Beaucoup d'accomplissements, mais il restera toujours beaucoup de

chemin à faire.

«C'est certain qu'on a mené beaucoup de projets et qu'on a avancé. On n'a pas rendu les conseils étudiants plus forts. Ou, ils ont plus forts qu'avant, mais il y a encore un manque de participation, flagrant, des étudiants. On l'a vu avec l'AGA. C'est un peu une déception au terme de mon mandat», déclare Pierre Losier.

«Le fait qu'on ait amené la question d'accessibilité aux études post-secondaires au forum de concertation des organismes scolaires, lors de la journée de réflexion qu'on a organisée avec eux, a été une étape importante, souligne Losier. Je crois qu'il y a aussi beaucoup de débouchés qui vont être faits à partir de là.»

C'est comme, en résumé ce que l'on aime, et Pierre Losier, durant plus de trois ans, a tenu

beaucoup par son implication dans le monde universitaire, ce qui lui a permis d'appréhender beaucoup sur lui-même et sur la Fédération.

«Je pense que mes trois ans au sein de la Fédération n'ont appris beaucoup. J'ai appris que la bureaucratie, c'est très lourd! Tous les intervenants sont d'accord pour dire qu'il y a un problème de financement dans les études post-secondaires, mais quand tu arrives au gouvernement, c'est pas aussi simple que ça. Ils ont toujours mille et une excuses.»

«J'ai développé mon sens du leadership et ma patience, comme ça. Ça ne va pas toujours comme on l'a planifié! J'ai appris l'importance du travail d'équipe. On est seulement quatre, mais les quatre ne travaillent pas ensemble, on s'active jamais à

rien.»

«Ma vision de la FÉECUM a pas mal changé! Au début, je connaissais la Fédération, car j'étais pas mal impliqué. J'avais une vision beaucoup moins large de la Fédération. J'ai réalisé qu'elle est beaucoup plus importante que ce que je m'imaginai.»

Avec un mandat aussi chargé, on récolte de nombreuses victoires et de nombreuses défaites. Le jeune homme repartira avec un bagage de souvenirs.

«Mon meilleur souvenir? Ouf! [il s'éloigne] Il y en a beaucoup. Je crois que j'ai bien aimé la grève de l'année dernière. Elle a souligné beaucoup d'émoti et elle a révisé les gens.»

«Ce qui est le plus difficile, c'est le manque de participation des étudiants. Les membres de la

Fédération sont tous "primés", et on croit parfois beaucoup dans certains projets. Mais lorsque on en parle aux étudiants, la réaction n'est pas la même.»

Et qu'advient-il de Pierre Losier prochainement?

«J'aimerais prochainement, je serai encore étudiant au MBA. C'est certain que je vais m'impliquer encore, mais je ne sais pas encore où.»

En terminant, voici un petit conseil pour Christian Boudreau, qui prendra les commandes du navire.

«Je lui conseille de ne pas lâcher. Il va y avoir des hauts et des bas, mais en bout de ligne, les hauts sont plus mémorables que les bas. Il va y avoir aussi des déceptions et des moments où ça va moins bien, mais il faut se rappeler qu'en majorité, tout se dévide comme on veut.»

## Lisez-le tous les mercredis!



## PARTY BAVARIA

vendredi, le 2 avril

- consommation à prix réduits
- soirée des gars
- les filles "Bavaria"
- le gros tirage avant 23h00!!!!

700, rue Main, Moncton

www.clubcosmo.com

**COSMO**

GAGNEZ  
l'orfaite de  
**\$7.500**  
y compris  
bain tourbillon  
et voyage  
pour deux



# Chroniques

Chronique symbiose

## Atlas du potentiel éolien au Nouveau-Brunswick

Monelle Comeau

Sans qu'on ne le sache, parfois loin des regards, bien des choses se passent à l'Université de Moncton. C'est le cas, notamment, de l'élaboration d'une carte des vents de Nouveau-Brunswick. Pourquoi une carte des vents? Elle permettra de situer les régions les plus propices à l'installation d'éoliennes.

Nicolas Gagné est un étudiant à la maîtrise en études de l'environnement à l'Université de Moncton. Il est originaire de Luchon, un petit village du fond d'une vallée pyrénéenne du sud de la France. Il est venu poursuivre ses études ici sous la supervision de Gérard Poirras, professeur en génie civil, et du président-directeur général de la Fondation de l'Innovation au Nouveau-Brunswick, Yves Gagnon. Ce projet, qui a débuté il y a environ deux ans grâce à l'initiative de M. Gagnon, vise à offrir aux citoyens de l'information gratuite et accessible au sujet des meilleurs endroits pour installer des fermes d'éoliennes.

Nicolas travaille depuis plus d'un an sur cette carte. Trois types de données lui sont nécessaires pour l'élaboration de l'atlas du potentiel éolien. Les plus importantes sont les données météorologiques.

Leur résolution, tant au niveau temporel que spatial, doit être la plus fine possible. De plus, les données doivent contenir plusieurs variables, comme la vitesse du vent, la température et la pression. Pour satisfaire à ces

critères, Nicolas fait appel à cinq années de données d'analyse météorologique, qui proviennent du NCEP (National Center of Environmental Prediction). Elles ont pour domaine les deux tiers de l'Amérique du Nord, avec une résolution spatiale de 40 km, 37 niveaux sur la hauteur et une résolution temporelle de 3 heures. En ce qui concerne les deux autres séries de données, elles permettent de connaître les paramètres influençant le vent au niveau du sol. Ce sont, d'une part, la topologie, et d'autre part, la rugosité du sol, décrite par l'utilisation des terres. Cette dernière influence le profil du vent par rapport à l'altitude dans la partie la plus basse de l'atmosphère. En termes plus clairs, elle permet, pour les terrains plats, de prédire la vitesse du vent à une altitude donnée en fonction de ce qu'il y a au sol. Le sol, lui, va perturber et modifier les écoulements à basse altitude.

Après la collecte de ces données, Nicolas doit les traiter de manière à les intégrer dans un logiciel dédié à l'étude du potentiel éolien. Ce logiciel modélise les écoulements d'air sur une région pour une période de temps et fait une moyenne de la vitesse du vent. On obtient ainsi la carte du potentiel éolien d'une région. Dans le cas présent, le modèle utilisé est ARIA Wind. La carte finale aura une résolution spatiale de 1 km, c'est-à-dire qu'elle indiquera la vitesse du vent au Nouveau-Brunswick pour 160 000 points espacés de 1 km. Une fois cette carte créée, nous serons en mesure de déterminer quels endroits sont les

plus prometteurs en tant que sites de parcs éoliens. Outre cela, elle permettra aux individus intéressés par l'énergie renouvelable de savoir si l'installation d'une éolienne chez eux est rentable. C'est évidemment une excellente initiative, qui facilitera l'expansion de l'énergie éolienne dans notre province, une énergie renouvelable florissante dans le monde entier.

La première ébauche de la carte est terminée et a été présentée à la communauté étudiante de Moncton lors du 15e congrès des jeunes chercheurs et chercheurs de l'Université de Moncton. Cependant, le projet n'est pas achevé pour autant. C'est la dernière étape, et probablement la plus importante, mais il y a encore du pain sur la planche. Il faut tout d'abord rendre cette carte disponible. M. Poirras a l'intention de l'afficher sur le site web du Centre de génie éolien (CGE) de l'Université de Moncton. Outre cela, la première carte sera, comme nous l'avons dit, une résolution de 1 km, mais le but est d'obtenir éventuellement une carte plus précise, c'est-à-dire avec une résolution de 250m. Ensuite, il sera question d'aller encore plus en détail pour les régions qui démontrent un potentiel éolien.

Modèles tirés du NCEP:  
http://www.ncsc.ncep.noaa.gov/ncsc/ncscprodanalysis/  
Portail de l'énergie éolienne  
domino:  
www.windpower.org  
Portail de ARIA Technologies:  
www.aria.fr

**ATCAN**  
SELF STORAGE

444 ADELARD-SAVOIE BLVD.  
DIEPPE, NB E1A 7E6  
506-853-0883  
506-855-0941 (FAX)

1405 MOUNTAIN RD  
MONCTON, NB E1C 2T9  
506-854-1444  
506-854-1455 (FAX)

Espace d'entreposage pour vous  
Lors de la fin de l'année Universitaire

Accès 24h/jour

Alarme à chacune des portes

Sécurité

Tarifs étudiants ou déménagement gratuit  
(détails en magasin)

Nous serons à l'Université de Moncton  
(au centre étudiants)  
le 1 Avril, entre 9h et 16h

Venez vous voir!

**Ici**  
Radio-Canada  
Atlantic

Culture urbaine et Acadie, Amélie Gosselin en discute avec Joseph Edgar, Gabriel Malenfant et Sébastien Perron.  
Brio est enregistrée au Bar l'Osmose de l'Université de Moncton mercredi à 19 h 30.

**Brio**



Amélie Gosselin

# Arts & Culture

BILLET CULTUREL

## 27 mars : Journée mondiale du théâtre

Cécile Karpik

Le samedi 27 mars était la journée mondiale du théâtre. Dans le cadre de ce jour spécial, plusieurs activités ont été organisées pour promouvoir la formation dans cette branche des arts. En effet, l'Association des Théâtres francophones du Canada avait, par exemple, organisé des ateliers pour permettre aux jeunes de 9 à 12 ans de se familiariser avec l'expression dramatique au Centre culturel Abbeville. Par ailleurs, on a également eu droit à des conférences et à des pièces de théâtre pour célébrer

l'événement.

J'avoue être très contente des moyens prisés dans le but de promouvoir cet art si ancien, mais qui touche encore tant de personnes. Toutefois, je m'interroge un peu sur la raison du manque de popularité du Département d'art dramatique. Je pense un peu de comprendre pourquoi on peut compter les étudiants de ce département sur les doigts de la main. Évidemment, cela me ramène à plusieurs hypothèses qui, je le souligne bien, ne sont pas nécessairement les réponses ultimes à la question, mais bel et bien la manière dont je tente de

voir les choses.

Je pourrais donc commencer par tenter une réponse à ma question. Eh bien, je me demande si ce manque de popularité ne serait pas dû à une opinion publique assez limitée sur le sujet. En effet, on a tendance à accorder une valeur à chaque emploi. Par exemple, on considère qu'être docteur vaut plus qu'être acteur. On tente de classer les emplois en disant ceux qui ont de l'avenir et ceux qui n'en ont pas. En blâmant un tel comportement sur la société, évidemment, je ne tente pas de m'enlever de groupe. J'avoue donner parfois plus d'importance

à certaines professions qu'à d'autres.

Toutefois, pourrais-on imaginer un monde où tout le monde est médecin, avocat ou politicien? Quel ennui! Apparemment, personne ne ramènerait les poubelles, ni ne réparerait la plomberie. Combien de fois, pour se changer les idées, nous disons-nous que nous devons regarder un bon film? Une sortie au cinéma complète souvent une belle soirée. Pourquoi, alors, méritent-ils des préjugés face à cet art si riche?

Peut-être serait-il temps de changer les idées préconçues que la société semble s'être fait du

théâtre. La journée mondiale du théâtre est l'occasion parfaite de changer l'opinion publique à long terme. Il est vrai que des études montrent que les artistes ne sont pas nécessairement les personnes qui gagnent le plus d'argent. Toutefois, n'est-il pas bon pour la société qu'une personne puisse s'exprimer à travers les arts et, par la même occasion, se débarrasser une autre des problèmes qui la bouleversent pour un moment, tel une thérapie?

Tentons donc de donner au théâtre la véritable place qu'il mérite dans la société.

## Shakespeare aux Arts...

Cécile Karpik

Les étudiants du cours d'anglais Shakespeare III ont eu droit à la son-ét de la Faculté des arts dans le but de présenter des reproductions des populations piéces de Shakespeare Hamlet et Macbeth, sous la direction de leur professeur, Louise Nichols. Le son-ét suivait un concept précis: les étudiants devaient d'abord présenter la scène originale de la pièce qu'ils avaient choisie d'interpréter, puis changer

quelques éléments de cette pièce et la présenter à nouveau.

Le spectacle, des plus diversifiés, montrait tout le talent des étudiants et leur capacité de communiquer l'humour cynique de Shakespeare et ce, malgré le problème de l'anglais archaïque des pièces. Le public se plait bien dans le décor dans lequel il était plongé. On peut toutefois s'interroger pour dire que le coup de cœur de la soirée était la reproduction de Macbeth, où les étudiants étaient

des plus convaincants. Les secrètes ont soulevé plusieurs soucils par la manière dont elles mettaient à la perfection leur personnage. On se peut toutefois pas oublier Macbeth qui, lui, réussissait à convaincre le public dans son interprétation si puissante.

Cela, bien entendu, ne peut pas de nier le talent que l'on a pu voir dans les autres représentations. Toutefois, ça portait une sorte d'ouvrage sur les représentations des autres

traduits. On avait l'impression que les équipes n'étaient pas aussi bien équilibrées, ce qui pouvait faire bouter certaines équipes plus que d'autres, chose assez malheureuse, compte tenu des efforts que les étudiants avaient fournis de façon très évidente.

Le concept, toutefois, était des plus divertissants. Cependant, il serait peut-être plus intéressant pour les prochaines fois, dans le cas de l'utilisation d'un tel concept, d'indiquer qu'il y aura

des modifications après la deuxième représentation de chaque équipe, ce qui attirerait plus l'attention du public qui chercherait à connaître quelles sont les modifications qui y ont été apportées.

Un gros bravo à tous les étudiants qui ont présenté ces pièces. C'était un vrai hommage à Shakespeare et un rappel du talent qui réside à l'Université de Moncton.

## Party Alexander Keith's

Même bon concept que les derniers...

Encore plus pour votre argent!

MERCREDI LE 7 AVRIL



21H À MINUIT: BILLARD GRATUIT!  
MINUIT À 1H: POWER HOUR  
PIZZA GRATUITE SUR PLACE

Seulement 10\$



[www.umoncton.ca/feecum](http://www.umoncton.ca/feecum)

Fédération des Étudiants et Étudiantes  
du Centre universitaire de Moncton  
Local B 101, Centre Étudiant  
Université de Moncton  
E1A 3E9

Téléphone : 506.856.4484  
Télécopieur : 506.856.4503  
Courriel : [feecum@umoncton.ca](mailto:feecum@umoncton.ca)



### Rappel : Ouverture de poste à la FÉECUM

La FÉECUM recevra jusqu'au vendredi 26 mars 2004, des candidatures d'étudiant.e.s qui désirent être réceptionniste durant l'année universitaire 2004-2005.

La personne occupant ce poste relève de la directrice générale.

Elle met à exécution les fonctions et tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'opération journalière de la FÉECUM.

Visitez le [www.umoncton.ca/feecum](http://www.umoncton.ca/feecum) pour la description de tâches.

### L'exécutif 2004-2005 de la FÉECUM

Le comité exécutif de la Fédération des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton est composé de quatre étudiants et étudiantes. Vous les avez élus lors des dernières élections, ils seront donc votre voix tout au long de la prochaine année académique. Leur mandat débute le 1<sup>er</sup> avril 2004.

N'hésitez pas à leur communiquer vos idées, suggestions et/ou préoccupations.

À la FÉECUM, deux grands paramètres établissent notre rôle et notre mission :

- Les revendications et la défense des droits et intérêts des étudiant.e.s
- Le maintien et l'amélioration de la qualité de la vie étudiante.

Boris Salou  
Vice-président académique

Shella Legault  
Vice-présidente externe

Christian Boudreau  
Président

Eric Gauvin  
Vice-président services  
et administration



# Babillard

## Cette semaine à L'Osmose et au campus...

Semaine du 29 mars au 4 avril 2004

Visitez aussi le [www.arnoncton.ca/sae](http://www.arnoncton.ca/sae) pour visionner le calendrier des activités qui se déroulent au campus!

## Mercredi 31 mars

### Séance d'affichage - École de psychologie

Heure : 13h00

Lieu : Salle multifonctionnelle du Mascaret (Édifice Tailleur)

Description : Présentation des projets de recherche des étudiantes et étudiants de 4<sup>e</sup> année du Baccalauréat en psychologie

### Enregistrement de l'émission Brio (Radio-Canada)

Heure : 19h30

Lieu : Le bar étudiant L'Osmose

### Soirée film / discussion

Thème : Charité ou développement durable

Heure : 18h30

Lieu : Local 063 de la Faculté d'administration

Description : Est-ce que vous connaissez la différence entre la charité et le développement durable ? Cette question peut paraître banale, mais en réalité c'est une question très complexe. Peut-être la réalité est différente de ce que nous laissons prétendre les médias ? Afin de vous amener à comprendre davantage le développement durable, le comité de Développement et paix de l'université vous invite à une soirée informelle, le mercredi 31 mars à 18h30, au local 063 de la Faculté d'administration. Cette soirée débatera avec un film sur Vision Mondiale et sera suivie d'une présentation / discussion sur ce qu'est le développement durable et ce que ce n'est pas. Catalina Ferrer, une professeure connaissant sur le sujet, saura rendre la soirée très enrichissante et dynamique. Au plaisir de vous voir tous et toutes mercredi !

## Jeudi 1er avril

### Mega Party final de la troupe Alpine

Participer en grand nombre à la dernière activité de la troupe Alpine

Lieu : Bar L'Osmose

Heure : À partir de 21 heures

Coût : Entrée gratuite pour les membres (avant 22h30), autres seulement 2\$ à la porte

Description : Billard gratuit de 21 heures à 22 heures ! Plusieurs prix à gagner !

Information : [troupealpine2003@hotmail.com](mailto:troupealpine2003@hotmail.com)

## Le vendredi 2 avril

### Norm the Jammer

Heure : Dès 16 heures

Lieu : Bar étudiant L'Osmose

### H'Sao

Heure : 21h30

Lieu : L'Osmose

Prix des billets : étudiants - 8 \$ / autres - 20 \$

Description : Un envoltement garanti !

Originaire du Tchad, les six musiciens instrumentalistes âgés de 17 à 25 ans, chantent dans leur dialecte ainsi qu'en français, en arabe et en anglais.

H'Sao se démarque par la finesse de son art vocal, beauté des mélodies et variété rythmique, ainsi que par l'homogénéité du chœur, la justesse des voix et la complexité des interprètes. Info : 858-4554

### Gougoune Dorée

Vendredi et samedi

Heure : 19 heures

Lieu : Amphithéâtre

Jacqueline-Bouchard

Description : Les équipes d'improvisation des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick s'affronteront lors de cette compétition qui aura lieu le vendredi 2 avril à 19h, samedi 9h et dimanche 10 heures à l'Amphithéâtre 163 du Pavillon Jacqueline Bouchard. Venez témoigner de l'imagination et du sens de l'humour aiguisés des jeunes improvisateurs de cette province.

Site web de la LICUM : [www.licumweb.com](http://www.licumweb.com)

## Samedi 3 avril

### Gougoune Dorée

Vendredi et samedi

Heure : 19 heures

Lieu : Amphithéâtre Jacqueline-Bouchard

Description : Les équipes d'improvisation des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick s'affronteront lors de cette compétition qui aura lieu le vendredi 2 avril à 19h, samedi 9h et dimanche 10 heures à l'Amphithéâtre 163 du Pavillon Jacqueline Bouchard. Venez témoigner de l'imagination et du sens de l'humour aiguisés des jeunes improvisateurs de cette province.

Info : Site web de la LICUM :

[www.licumweb.com](http://www.licumweb.com)

## Dimanche 4 avril

### IONESCO - POT POURRI : PRÉSENTE PAR LE DÉPARTEMENT D'ART DRAMATIQUE

Du dimanche 4 avril au jeudi 8 avril à 20 heures

Lieu : Studio Théâtre La Grange

Coût : Prix des billets : étudiants - 5 \$ /

autres - 10 \$ - Les billets seront disponibles à la Librairie académique du campus et à la porte avant chaque représentation.

Description : Les étudiants et étudiantes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année du Département d'art dramatique vous présentent un exercice public, un collage des œuvres d'Eugène Ionesco qu'ils ont intitulé Ionesco - Pot pourri. La mise en scène est d'André Zaharia.

Info ou réservation de billets : 858-4404

\*\*\* Pour ajouter vos nombreuses activités qui se déroulent au campus et inscrire vos informations personnelles à ce courtel, qui est envoyé sur une base hebdomadaire, veuillez faire parvenir vos renseignements au plus tard le vendredi midi de chaque semaine à Isabelle Landry, agente des communications de la Fédération des étudiants et étudiantes par courriel : [comfob@arnoncton.ca](mailto:comfob@arnoncton.ca), par téléphone au 858-4821 ou par télécopieur au 858-4561. Merci de votre collaboration ! \*\*\*

# Célébrez l'arrivée du printemps

avec la programmation du service des Loisirs socioculturels  
de l'Université de Moncton, campus de Moncton

## Claudine Mercier

mercredi 14 avril à 20 heures - Théâtre Capitol

Imitatrice sans égale et chanteuse hors pair, Claudine Mercier s'est fait connaître par ses délicieuses et hilarantes imitations de Barbie, Céline Dion, Ginette Reno, Lise Watier, Diane Dufresne, Cyndi Lauper, etc. Venez vous tordre de rire et vous dilater la rate lors de ce spectacle à ne pas manquer !  
20 \$ étudiant.e.s / 30 \$ pour les autres



## Gabrielle Destroismaisons

samedi 17 avril à 20 heures - Jeanne-de-Valois

Cette jeune chanteuse vous séduira avec ses chansons légères et entraînantes, son énergie, sa sensualité et sa belle voix. Elle nous interprétera des chansons de son premier album « Et cetera » et de son deuxième album « La vie qui danse ».

Ne manquez pas en première partie Christian "Kit" Goguen

15 \$ étudiant.e.s / 25 \$ pour les autres.



## Grands Explorateurs - Russie

18 avril à 19h30 - Jeanne-de-Valois

Thibault Leloup et Yves Somavilla avec leur film « La Russie du Transsibérien » nous emmènent en train transsibérien sur un immense périple passant de Moscou à Vladivostok pour découvrir la Russie d'hier et d'aujourd'hui, sur les traces de Michel Strogoff et des Cosaques du tsar...un film d'ambiance et de distance à ne pas manquer!

Coût : 8 \$ étudiant.e.s / 15 \$ pour les autres.



## Spectacle de Gilles Vigneault

jeudi 24 avril à 20 heures - Jeanne-de-Valois

Sa silhouette, sa voix de rocaillies et d'embruns, son naturel désarmant sur scène et cette manière unique de parler des gens de son pays font de Gilles Vigneault le poète-chansonnier le plus connu et aimé des Québécois. Venez entendre ce grand chanteur vous parler de son pays et de sa maîtrise de toujours, la langue française. Ne manquez pas en première partie Pascal Lejeune

Coût : 25 \$ étudiant.e.s - 35 \$ pour les autres.

Tous les billets de spectacle sont disponibles dans le réseau de billetterie de Moncton.  
Renseignements 858-4554

Présenté par :



Collaborateurs :





# Arts & Culture

## Le théâtre en Acadie

### Le théâtre en Acadie, un théâtre en ébullition

Johnnie Thériault

Actuellement, le théâtre en Acadie est en ébullition pour plusieurs raisons. La première, c'est que les deux troupes professionnelles, le Théâtre populaire d'Acadie et l'Escaouette, sont en train de se doter de véritables salles de

spectacle, une à Caraquet et l'autre à Moncton, ce qui entraîne une plus grande possibilité de production et de diffusion de théâtre. Il y a aussi la stabilisation d'un troisième groupe professionnel, Moncton 86, qui réussit à amener une nouvelle dimension, soit celle de la recherche. Grâce à ces trois

troupes, le réseau professionnel englobe les secteurs de la création-opération avec le TPA, de la création avec l'Escaouette et de la création-recherche avec Moncton 86.

#### Les festivals

En plus des troupes professionnelles, le Festival de théâtre étudiant, le Festival de théâtre amateur et le Festival à huis clos font connaître le théâtre acadien à un plus grand public. On s'aperçoit à chacune des éditions que la qualité des productions augmente.

Grâce au Festival de théâtre étudiant, les jeunes qui participent aux pièces de leur école cultivent leur potentiel pour le milieu. Même si ces derniers ne deviendront pas tous des acteurs professionnels, leur intérêt pour le milieu doit quand même être exploité afin de le leur faire apprécier le plus possible.

David Longman, directeur du Département d'information et de communication de l'Université de Moncton, est aussi dramaturge,

en plus d'être le seul critique de théâtre en Acadie. Ce dernier voit dans le Festival de théâtre étudiant la possibilité de motiver les jeunes qui ont du potentiel.

#### Théâtre amateur

Le théâtre amateur a toujours attiré beaucoup plus de gens que le théâtre professionnel. Selon M. Longman, cela serait attribuable au phénomène «monoculte et «mutants».

«Si je joue dans une pièce, ma mère, mon père, ma sœur, mon frère, ma femme, mes monoclés, mes cousins, mes cousines et assistant, surtout si je vis dans une petite localité».

Le théâtre communautaire développe un public et redonne au théâtre sa fonction première, celle de faire un échange de prise de parole, explique M. Longman. C'est pour cette raison que l'on s'aperçoit que la création est un

travail de prendre plus de place. Il y a des auteurs qui sont en train de naître à partir des théâtres communautaires, ce qui crée une grande dynamique.

#### Théâtre acadien

Le théâtre acadien est fait par les Acadiciens. Selon David Longman, il n'est pas différent du théâtre qui est fait ailleurs.

«Il n'y a pas du sujet acadien. À priori, un Acadien, ce n'est pas un homme ou une femme, qui aime, qui fait des bébés, qui a des amours, qui est hébété, homo, ou bisexuel... c'est un être humain, comme tout le monde, donc tous les sujets vont être similaires partout dans le monde».

«La spécificité en Acadie, c'est que l'Acadie, la forêt, donc on est dans des milieux plutôt ruraux qu'urbains. On est aussi dans une situation de minorité. Ces aspects sont émergeants dans plusieurs des pièces sans que ce soit nécessairement de ça dont on va parler».

## Réflexion sur le théâtre en Acadie

Zénon Chiasson  
Professeur de littérature  
française à l'Université  
de Moncton

En Acadie, à l'instar de bien d'autres cultures théâtrales, le théâtre populaire s'est développé bien avant la littérature dramatique. Étudier le théâtre acadien par le seul biais des textes publiés serait donc occulter une portion importante de cette réalité théâtrale.

Évidemment, fait de dialogues, le texte de théâtre est au sein d'un énonciation et de dénonciation directes. C'est peut-être une des raisons qui expliquent que la dramaturgie acadienne a survécu à la fin des années 1960, au moment de la grande contestation. Même si l'origine du théâtre en Acadie remonte à Marie Lescault, c'est néanmoins à la fin des années 1960 que les Acadiciens se sont vraiment appropriés leur théâtre et leur acadisme.

La question de l'identité survient dès qu'on veut parler de théâtre acadien. Qu'est-ce qu'un auteur acadien? une pièce acadienne? une création théâtrale acadienne? Les cas d'ambiguïté existent, liés au phénomène d'appropriation culturelle des communautés. Par exemple, Le Roi nous interprété par l'acteur sudien Luc Lefebvre, d'après un texte de l'auteur québécois Louis-Dominique Lortie et produit par le Théâtre populaire d'Acadie, était-il un théâtre acadien ou un théâtre québécois? Nul n'en l'autre. C'était un roi texte, un roi de théâtre, tout tout. Le texte, c'est une discussion académique sans grande importance.

Il est révélateur le temps où il fallait doper la scène de symboles et se limiter aux sujets traditionnels pour qu'on ne se méprenne pas sur l'identité de notre théâtre. Seule la

langue peut-être en est restée une marque identitaire. Mais la encore les choses ont évolué. Il n'est plus nécessaire d'être avec les mots du pays et de jouer avec l'accent du milieu. Lors de mon Théâtre de désigner cette phase. Il y est une période de repli nationaliste nécessaire pour éviter que notre théâtre ne devienne un théâtre d'émulation, un théâtre mimé ou, pire encore, un théâtre colonial. Puis, le point de vue a changé dans les pièces modernes. Les auteurs ont peu à peu renoncé à perpétuer une vision passive et complaisante de l'Acadie.

Après avoir décliné l'histoire et le folklore à toutes les fêtes théâtrales, la dramaturgie acadienne moderne ne s'est pas privée pour dénigrer au passage les mythes, les héros et les légendes, comme elle n'a pas hésité à imaginer ceux qui nous laissent cruellement défilés, nous proposant ainsi un image neuropsyché de nous-mêmes.

En ce sens, et aussi dans la mesure où il nous propose une réflexion sur l'identité, sur les comportements sociaux, sur la langue, sur les valeurs du monde moderne et sur la question, notre théâtre a rattrapé le théâtre universel.

Pour l'avenir, le théâtre acadien n'écoulera pas à la vague d'inspiration qui envahit tous les domaines de l'activité humaine en raison des grandes difficultés financières qui frappent un peu partout. Mais en cette ère de développement technologique et de prédominance de la culture de l'instantané, le théâtre survira; qui sait, il sera peut-être le seul lieu où la parole vivante gardera son droit de cité.

Texte écrit à l'occasion du premier Congrès mondial acadien.

## Vous voulez jardiner cet été?

Symbiose, le groupe d'environnement et de justice sociale, vous invite à venir cultiver une parcelle dans notre jardin communautaire sur le campus de l'Université de Moncton! Quoi de mieux et dit que de sauvegarder le fruit de vos efforts?

Le jardin est biologique, ce qui signifie sans pesticides ou engrais chimiques, car nous valorisons les méthodes naturelles. Un système de récolte d'eau de pluie est en place, et certains outils sont disponibles. Nous pouvons aussi vous fournir de l'information sur le jardinage biologique. Et c'est

#### GRATUIT!

Si vous voulez une parcelle ou si vous désirez davantage d'information, veuillez nous faire parvenir un courriel à [symbiose@moncton.ca](mailto:symbiose@moncton.ca)

Environ 20 parcelles sont disponibles, alors faites vite! Les places sont limitées.

Le théâtre l'Escaouette présente une production du Théâtre des Fonds de tiroirs

## Zazie dans le métro

de Raymond Queneau

adaptation de Frederick Dubois



**lundi 13 et mardi 14 avril à 20h00**  
Centre culturel Aberdeen, 140 Botsford, Moncton  
billets disponibles dans le réseau de billetterie du Grand Moncton: 836-4379



# Programmation des loisirs socio-culturels

## H'SAO

**vendredi 2 avril à L'Osmose**  
Dernier Party et ça va bouger !

Originaires du Tchad, les six multi-instrumentalistes âgés de 17 à 25 ans, chantent dans leur dialecte ainsi qu'en français, en arabe et en anglais. H'Sao (« H » pour hirondelle et « Sao » pour guerrier) se démarque par la finesse de son art vocal; beauté des mélodies et variété rythmique, ainsi que par l'homogénéité du chœur, la justesse des voix et la complicité des interprètes.

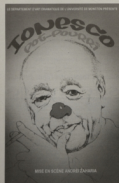
Étud. 8 \$ / Autres 20 \$



## Gougoune Dorée

**2 au 4 avril**  
**Jacqueline Bouchard**

Les équipes d'improvisation des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick s'affronteront lors de cette compétition qui aura lieu le vendredi 2 avril à 19h, samedi 3 avril à 9h et dimanche 4 avril à 10 heures à l'Amphithéâtre 163 du Pavillon Jacqueline Bouchard. Venez témoigner de l'imagination et du sens de l'humour aiguisés des jeunes improvisateurs de cette province. L'entrée est libre !



## Exercice public des finissants d'art dramatique

**du 4 au 8 avril à 20 heures**

Les finissants du Département d'art dramatique vous présentent Ionesco - Pot-pourri du dimanche 4 au jeudi 8 avril à 20 heures au Studio Théâtre La Grange de l'Université de Moncton. Venez témoigner du talent dramatique de ces comédiens de demain ! Le coût des billets est de 5\$ pour les étudiants et étudiantes et de 10\$ pour les autres. Les billets seront disponibles à la Librairie acadienne du campus et à la porte avant chaque représentation.

Présenté par :

Collaborateurs :



Centres jeunesse acadiens  
Région Atlantique

NOUVELLE

93.5  
FM



# LE PROGRAMME D'AIDE POUR LES DIPLÔMÉS DE



Le moment  
est venu  
**de suivre**  
votre propre  
**chemin?**

**1 000 \$**

de  vous  
aideront à vous  
mettre en route!



Pontiac  
**SUNFIRE**



Chevrolet  
**AVEO**

**LE PROGRAMME  
D'AIDE POUR LES  
DIPLÔMÉS DE GM**

OBTENEZ LE CRÉDIT DE  
**1 000 \$**

POUR LES DIPLÔMÉS APPLICABLE À  
TOUTES LES VÉHICULES NEUF ADMISSIBLES

**VOTRE DIPLÔME POURRAIT VOUS VALOIR UN CRÉDIT DE 1 000 \$  
APPLICABLE À PRESQUE N'IMPORTE QUEL VÉHICULE GM NEUF**  
(EN PLUS DE VOUS PERMETTRE DE PROFITER DE LA PLUPART DE NOS OFFRES COURANTES!)

Vous avez obtenu ou obtiendrez cette année un diplôme au terme  
d'un programme universitaire de trois ans ou collégial de deux ans  
dispensé par un établissement postsecondaire reconnu au Canada?  
Vous pourriez avoir droit au crédit de 1 000 \$ pour les diplômés à  
l'achat ou à la location de n'importe quel véhicule General Motors  
neuf admissible! Passez chez le concessionnaire Chevrolet • Oldsmobile  
ou Pontiac • Buick • GMC le plus près de chez vous pour savoir  
comment prendre la voie de l'avenir!

**Avec GM**  
c'est vous **qui**  
**conduisez.**



Les étudiants de niveau  
postsecondaire à plein  
temps qui démontrent  
une carte GM peuvent  
avoir droit à la prime de  
1 000 \$ pour étudiants  
appliquée à l'achat ou à la location  
d'un véhicule GM neuf (offre ne pouvant être  
combinaison au Programme pour les diplômés),  
sous réserve de restrictions. Débuté chez  
votre concessionnaire!

PONTIAC  
BUICK  
GMC

CHEVROLET  
Oldsmobile



# Arts & Culture

Ciné- Campus :

## Aime ton père

Cécile Karijuka

Les services des loisirs socio-culturels de l'Université de Moncton ont décidé de terminer en beauté la saison 2004 de Ciné-Campus avec le deuxième long métrage de Jacob Berger, *Aime ton père*, où il raconte l'histoire d'un affrontement entre père et fils, interprétés par Gérard Depardieu et son fils, Guillaume Depardieu.

Paul (Guillaume Depardieu), un jeune homme de 28 ans, apparemment stable et indépendant, décide de kidnapper son père, le célèbre comédien Léo Shepherd (Gérard Depardieu), tandis que celui-ci se rend à mots à Stockholm, où il doit recevoir son grand prix littéraire. À l'espace de quelques jours, le monde entier croira à la mort soudaine de Léo Shepherd. Au cours du voyage, qui mène Paul et Léo des Alpes françaises à la mer Baltique, les deux hommes se

re mesurent, s'haïssent, se révèlent, ils sont condamnés de pactes - qu'ils vont aussitôt trahir - ils vont s'accuser, se confondre... Puis, ils finissent par retrouver ce petit moricaud de père, cette minute précise d'il y a 20 ans, qui démontre de sa hantise impénétrable le secret qui les a toujours unis...

Quoique le début du film était quelque peu lent dans le déroulement, on sentait un rythme qui s'accroissait au fur et à mesure que le film passait. En effet, la performance de Gérard Depardieu est remarquable, comme d'habitude. On ne peut donc pas se dire déçu de lui. Il maintient son rôle de manière tellement convictionnelle. Il fait communiquer avec succès les sentiments ressentis par son personnage. Bien entendu, sa performance ne porte pas ombrage sur celle des autres acteurs, qui démontrent eux aussi un savoir-faire. Guillaume Depardieu, même s'il passait

un peu trop sombre à certains moments, se défendait bien. On pouvait très bien ressentir toute la douleur et la tristesse de ce fils rejeté qu'il personnifiait. De son côté, Sylvie Testud, qui joue le rôle de la fille de Léo Shepherd, réussit à convaincre les spectateurs de la complexité de son personnage. Une jeune fille si dévouée à son père, qu'elle en devient malheureuse et se jette à l'incertain, découvre son père d'un nouveau œil. Sa manière et son tempérament flamboyant font un réel contraste qui ne peut qu'attirer l'attention du public de façon spéciale. On ne



profonde. En effet, Berger pense une réflexion sur l'importance des relations que l'on entretient avec nos proches et l'impact qu'une mauvaise considération peut avoir. Le manque de considération que l'on peut attribuer à nos proches peut toucher plus que l'on pense. En effet, tout au long du film, on découvre combien la parentalité de père avait effacé les enfants dans ce qu'ils étaient devenus. Cela donne une réelle leçon de vie, chère à chacun de nos relations, car on ne voit pas l'impact que notre attitude peut avoir sur autrui.

Ciné-Campus a réussi à finir la saison en beauté et ce, même si la salle n'était pas pleine, chose qui est arrivée un peu trop souvent. Toutefois, on ne peut pas blâmer la majorité des films qu'on a pu y visionner. En effet, chacun portait à réflexion et démontre le talent et l'analyse du cinéma francophone.

## Kanye West, le décrocheur

Jamie Saint-Fleur

«The College Dropout» est le titre de l'album de ce nouvel artiste que l'on voit dans la scène hip-hop très récente. Cet artiste est nouveau pour le public, mais il a déjà fait sa marque dans le monde sous-titré du hip-hop. En effet, les artistes qui ont reçu la collaboration de Kanye West sont multiples, allant de Ludacris à Jay-Z. Le talent incontestable de cet artiste se retrouve sur plusieurs disques. Cependant, il ne se limite pas à la musique hip-hop, il a écrit les premiers vers d'autres comme Janet Jackson, Mariah Carey et Brandy. Dans le monde musical, Kanye West n'a pas à faire ses preuves. La bannière pour son premier album était haute, mais je peux dire qu'il l'a relevée avec succès. Cet album, «The College Dropout», est définitivement un disque qui tout amateur de hip-hop se doit d'avoir.

ANCIENNE ses oreilles sensibles, cet artiste ne mêche pas souvent ses mots, mais ceux-ci reflètent une réalité parfois dure pour les communautés ethniques

de l'Amérique. Sa musique et ses paroles sont un mélange de tout ce qui forme la culture des groupes ethniques. L'éducation, le statut social, la solidarité, le sexe et même la religion sont tous des thèmes qu'il aborde à l'abandon, et parfois avec un langage des plus crus. Pourtant, on se laisse emporter par les rythmes entraînants de l'album. La musique, et surtout les textes, font réfléchir à bien des problèmes sociaux que l'on retrouve dans la société.

Pour son premier album, Kanye West n'y est pas allé de main morte; il regroupe la participation d'un grand nombre d'artistes connus sur la scène musicale, dont Jay-Z, Jamie Foxx, Missy Delf, Ludacris et bien d'autres. La pochette de l'album est un concept des plus intéressants, mais je n'en dévoilerai pas le secret. Comme un magicien de disques le plus prisé des amateurs en découvrir l'essence. Deux chansons de cet album sont présentement sur les chaînes de radio, et les autres chansons de l'album se vont découvrir plus et plus vite. Tenez!

|                                                                                                                                                               |  |                                                                                                                                                                                              |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <h3>THÉÂTRE CAPITOL</h3> <p>saison 2003-2004<br/>www.capitol.nb.ca</p>                                                                                        |  |                                                                                                                                                                                              |  |
| <b>DAVID KAPLAN</b> 3 avril, 20h<br><p>Magicien, jongleur<br/>1 avril, 19h</p>                                                                                |  | <b>Le meilleur du Blues</b><br>10 avril, 20h<br>avec Isaac & Blaise et Ben Taddy<br><b>PLANÈTE BAOBAB</b><br>Spectacle multimedia<br>basé sur Le Petit Prince de St-Exupéry<br>27 avril, 19h |  |
| <b>CLEO LAINE</b><br>10 avril, 20h<br><b>JOHN DANKWORTH</b><br>Samedis musicaux nouveaux brunswick<br>Plus de 40 artistes d'un spectacle!!!<br>15 au 17 avril |  | <b>JOSEPH EDGAR</b><br>15 avril, 20h<br><b>CLAUDINE MERCIER</b><br>15 avril, 20h                                                                                                             |  |
| <b>BILLETS</b><br>GÉRARD L. MONTGOMERY<br>501-461-1111                                                                                                        |  | <b>BILLETS</b><br>FRANK'S<br>501-461-1111                                                                                                                                                    |  |
| THÉÂTRE CAPITOL 811 rue Main, Moncton<br>(506) 856-4379 / 1 800 567-1922                                                                                      |  |                                                                                                                                                                                              |  |

# Chroniques

## Le phénomène des sans-abri à Moncton

Mélanie Derrail

Ce n'est plus un secret pour personne, la ville de Moncton connaît un choc économique considérable depuis une dizaine d'années. Au cours de cette période, le revenu par habitant a augmenté de plus de 20% et le taux de chômage du Grand Moncton a chuté de 9%. Les changements démographiques rapides ont fait de Moncton un centre de croissance, et les problèmes habituels liés aux grands centres urbains sont apparus. En effet, lorsqu'on se balade dans le centre-ville, on se rend compte que de plus en plus de jeunes semblent sans domicile fixe, errant dans les rues avec leurs chiens et leurs sacs à dos. Quels sont les facteurs qui poussent ces jeunes à vivre dans la rue? Ont-ils des

ressources à leur disposition?

### Les facteurs qui mènent à la rue

Le problème des jeunes itinérants existe depuis longtemps, mais il est maintenant beaucoup plus apparent. Le problème semble à la hausse dans tous les grands centres urbains de Canada, et sa complexité, de même que les facteurs qui mènent à l'itinérance, sont nombreux et diversifiés. L'un des facteurs déterminants est la dépendance aux drogues fortes ou à l'alcool. Vient ensuite l'exposition à la violence physique ou à l'exploitation sexuelle, comme l'inceste par exemple, qui est un drame malheureusement fréquent et qui cause de grandes discordes familiales. Habituellement, ces jeunes

possèdent peu d'éducation ou de compétences, et bon nombre d'entre eux viennent de foyers d'accueil où ils ont été placés dans leur jeunesse à la demande de travailleurs sociaux.

### Les ressources du Grand Moncton pour les sans-abri

En 1999, par l'entremise de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), le Nouveau-Brunswick a reçu plus de 2,7 millions de dollars afin d'aider à la lutte contre l'itinérance. Des organismes comme la Maison Nazareth, le Moncton Headstart, Ray of Light, Harvest House, Karing Kitchen et le Gessoit Moncton YMCA ont pu bénéficier de cette aide financière. Il existe aussi le programme de l'Initiative nationale pour les sans-abris (INSA), qui facilite la

collaboration entre les gouvernements et les organismes qui offrent des services aux sans-abri. Grâce à des fonds destinés aux priorités identifiées par les collectivités, les organismes peuvent se permettre de venir en aide aux sans-abri en leur offrant des services de soutien nouveaux et mieux implantés.

### Le rôle de ses ressources

Une panoplie d'organismes sont actives dans la ville, mais une des plus importantes est la Maison Nazareth qui, en 2003, a offert des lits à 922 personnes et a servi 25 000 repas. Le Moncton Headstart a pour mission d'offrir aux parents et aux enfants défavorisés sur le plan social, émotionnel et éducationnel un milieu d'apprentissage accessible qui

leur permette de devenir des adultes responsables et autonomes. L'organisme Ray of Light offre plus de 42 000 repas gratuits chaque année aux itinérants de Moncton. La Harvest House est une maison de transition où l'on offre les services d'aide personnelle, ressource pour des motifs émotionnels, physiques ou spirituels. La Karing Kitchen procure des repas tous les mardis à des sans-abri et à des gens pauvres de la ville. Le YMCA et ses travailleurs sociaux aident les gens de Moncton afin d'offrir aux sans-abri une base de renseignements sur les ressources à leur disposition. Espérons qu'avec tous ces organismes et ces gens dévoués à la cause des sans-abri, les jeunes retrouvent confiance et pourront se sortir de la rue.

## Dale Jovan

11/ *Après-midi, Pénurie:*

**DALE** HAUTE MAINTENANT AVEC KAMRAN. J'AI À ÉCHANGER DE DETRAIT VER D'AMNE. QUE DES À SAUVÉ TRIS SANS ENCHÈRES. CA FAIT MAINTENANT UNE SEMAINE DEPUIS LES ÉVÉNEMENTS...

**KAMRAN**! NOUS SOMMES EN VIE ET POUR L'INSTANT C'EST LE PLUS IMPORTANT! POUR LE MALÉFICE TE VAIS TRAVAILLER DANS UN QUÊTE...

EN TOUT CAS! JE NE VEUX PAS DE STATUETTE DANS MON APPARTEMENT!

AN QU'EST-CE QUI COMPTAIT T'OFFRAIT UNE NOUVELLE STATUETTE... OUCH!

**DALE**!!

MAÎTÈ DE TE TRAVAILLER, LA CHÈRE DUNE FEMME DIT PIRE QU'UN MALÉFICE TU VERRAS!

OK! OK! POURSUIS-TOI DANS ALORS TRAVAILLER. AU RESTAURANT, QUE DIABLES TU DUN BON CAFÉ POUR ME FAIRE PASSIONNER?

TE DI QUE C'EST UNE TÈRE BONNE D'ÊTRE!

**A SUIVRE**

# Sports

## La Faculté d'administration remporte la Coupe Adkin

Mélanie Arseneau

Environ 200 personnes étaient rassemblées samedi soir à l'Aréna Jean-Louis-Lévesque pour voir les représentants de la Faculté d'administration et de l'École de kinésiologie et de récréologie s'affronter dans le cadre de la première édition de la Coupe Adkin.

Une atmosphère spéciale régnait, car plusieurs présentaient cette partie amicale au sérieux. L'organisation ne manquait évidemment pas, puisqu'on a eu droit à la présentation des joueurs et même à une mise au jeu provocatrice!

C'est Jacques Doucet qui est venu trancher l'issue du match avec 28 secondes à jouer, ce qui a permis à la Faculté d'administration de l'emporter par la marque de 3 à 2. La faculté

gagnante peut cependant remercier son gardien de but pour les avoir gardé dans la partie en stoppant les nombreux lancers de la formation adverse. Richard Lévesque et Harold Côté ont marqué pour l'École de kinésiologie et de récréologie tandis que Brian Gullant et Denis LeBlanc ont touché le fond du filet pour l'équipe gagnante.

Le capitaine de l'École de kinésiologie et de récréologie, Denis Voisin, se disait très satisfait de la tournure des événements: «C'était supposé de voir avant de monde ici ce soir, il y avait une belle ambiance. Les deux équipes ont pu se parler au sérieux, mais après le match, tout le monde était satisfait de la partie et du spectacle qu'on a réussi à donner. L'espèce que les nouveaux conseils étudiants de l'année

prochaine continueront l'événement et que le tout réussira à prendre de l'expansion, ce qui pourrait devenir une très bonne source de fonds pour les Jeux du Commerce et pour les Jeux Santé nos Rares.»

Espérons que l'activité se reproduira à chaque année, ce qui pourrait réussir à créer une rivalité entre les facultés comme le font déjà d'autres universités. Ce rassemblement pourrait aussi aider la communauté universitaire à s'unir et à développer une fierté que l'on voudrait bien que se transmette au sein de nos équipes universitaires qui, on le sait depuis longtemps, manquent d'encouragement entre elles.

## Nominations au Gala des athlètes

Mélanie Arseneau

L'Université québécoise se réjouit des athlètes méritants lors du gala des athlètes qui se tiendra au Ceps Louis-J. Robichaud. Les athlètes en nomination pour le prix d'athlète féminine de l'année sont: Margot Lefebvre, de Shickan, en soccer; André Gullant, de Saint-Jérôme, au volleyball; Julie LeBlanc, de Dieppe, au hockey; Jessica Smith, de Moncton, au basket-ball et Liette Foy, de Châteauguay, en badminton.

Du côté masculin, les candidats sont: Robert Després, de Moncton, au basket-ball; Philippe Anderson, de Moncton, au volleyball; Yves Robichaud, de Grande-Anc, au athlétisme et Ghislain Ward, de Lachine, au badminton.

Pour le titre de recrue féminine, les noms retenus sont: Ève-Marie Boudreau, de Saint-Jérôme, en badminton; Mélissa Cormier, de Saint-Amand, au hockey; Julie Mallet, de Dartmouth, au basket-ball et Véronique Pouliot, de Saint-Georges, au Océano, au volleyball.

Dans le côté masculin, de Moncton, au basket-ball, Daniel Hudon; de Montréal, au hockey et Alexandre Savois, de Dieppe, en natation, sont les nommés dans la

catégorie de recrue masculine de l'année.

Des prix seront aussi remis aux athlètes les plus utiles de chaque discipline et à l'entraîneur de l'année. Un prix de reconnaissance sera remis à une personne dévouée aux sports. Le prix Mérida sera remis à une personne qui contribue dans le domaine de journalisme, tandis

que le prix du Recrue sera remis à un athlète qui démontre des qualités de leadership, académique et athlétique, remarquables.

Pour les personnes intéressées à assister à cette soirée, les billets sont en vente au Ceps au coût de 10\$ pour les athlètes et de 15\$ pour les autres. Si vous n'avez pas une bonne raison d'être ici, c'est de mal.



**Votre «Pro Shop»  
de hockey  
et de baseball**

*Spécialiste en :* Réparation d'équipements  
Aiguillage des patins  
Remplacement de lames  
Fixation de patins

www.martimesports.com  
questue@martimesports.com

400, chemin Jean-Jacques, Moncton, NB E1A 1H1  
Téléphone : 506-0021 • Fax 506-0021-0022

## Appel de candidatures

### Le Front

#### Rédaction culturelle et rédaction sportive

Le journal étudiant Le Front recrute les candidatures aux postes de rédaction culturelle et rédaction sportive jusqu'au 9 avril 2004 à 16h30.

#### Responsabilités :

##### Rédaction culturelle

- répondre à la rédaction en chef;
- rédiger un billet;
- s'occuper de la couverture des nouvelles culturelles pertinentes au contexte universitaire.

##### Rédaction sportive

- répondre à la rédaction en chef;
- rédiger un editorial sportif;
- s'occuper de la couverture des nouvelles sportives universitaires.

#### Mandat :

Année universitaire 2003-2004

#### Candidatures :

Les candidats et candidates doivent être membres en bonne et due forme de Le Front et doivent remettre un curriculum vitae à jour accompagné d'un texte d'environ 400 mots sur un sujet ayant trait à l'actualité culturelle ou sportive, selon l'emploi postulé. Les candidatures doivent être remises au comptoir de la réception de Le Front avant 9 avril 2004 à 16h30, à l'attention de la rédaction en chef du journal Le Front.

## Appel de candidatures

### Le Front

#### Rédaction adjointe du Front

Le journal étudiant Le Front recrute les candidatures au poste de rédaction adjointe jusqu'au 9 avril 2004 à 16h30.

#### Responsabilités :

- répondre à la rédaction en chef;
- affecter des journalistes aux divers textes;
- s'occuper de la section d'actualité, voir à ce que les événements pertinents soient couverts;
- assister la rédaction en chef dans ses tâches;

#### Mandat :

Année universitaire 2004-2005

#### Candidatures :

Les candidats et candidates doivent être membres en bonne et due forme de Le Front et doivent remettre un curriculum vitae à jour, accompagné d'un texte d'actualité d'environ 500 mots à propos de la mobilisation étudiante.

Les candidatures doivent être remises au comptoir de la réception de Le Front, à l'attention de la direction du journal.

# Sports

## Les Aigles Bleus seront intronisés au Temple de la renommée sportive du N.-B.

Les équipes de 1980-1981 et 1981-1982 des Aigles Bleus au hockey qui ont remporté le championnat de l'Union sportive interuniversitaire canadienne seront intronisés au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick lors d'un banquet et d'une cérémonie d'inauguration qui auront lieu le 5 samedi juin à l'hôtel Delta Beauport de Moncton.

En 1980, l'entraîneur Jean Perron s'était fait un objectif de remporter le championnat de l'USAC.

Le 15 mars 1981, François Bessette a compté deux buts dans les neuf dernières secondes de jeu pour permettre aux Aigles Bleus

d'inscrire une victoire de 4 à 2, au détriment des Huskies de la Saskatchewan et ainsi remporter son premier championnat national qui a donné le coup d'envoi à des réinstitutions tant à Moncton que partout au Nouveau-Brunswick.

Les Aigles Bleus devenaient ainsi la première équipe à l'est de l'Ontario à gagner le championnat interuniversitaire canadien.

En saison ordinaire, les Aigles ont enregistré un record de 18 victoires, cinq défaites et un match nul s'inscrivant ainsi de la première place de leur division. Ils ont défait les Tigers de l'Université Dalhousie et remporté pour la deuxième fois

consécutivement le championnat de l'ASIA.

Quatre joueurs, le gardien de but Jean-Claude Charot, le joueur-avant François Bessette et les défenseurs Charles Bourgoin et Michel Bédard, ont été choisis dans l'équipe des étoiles de l'ASIA.

Au tournoi national à Calgary, le gardien de but Benoît Fortier a remporté le titre de joueur le plus utile lors du tournoi et Charles Bourgoin a été désigné comme joueur étoile de l'USAC.

Quatre joueurs ayant participé à ce tournoi sont revenus dans l'équipe pour la saison 1981-1982. Après avoir terminé en troisième place au sein

de leur division avec 17 victoires, huit défaites et un match nul, le Bleu et Or a vaincu l'équipe de l'UPEI au championnat de l'ASIA. François Bessette a de nouveau été choisi dans l'équipe des étoiles de la conférence de l'Atlantique, tout comme le joueur d'arrêt Jean-François Bessette et le défenseur Louis Duchesne.

L'Université de Moncton a accueilli le Championnat canadien en 1982 et les Aigles étaient plus décidés que jamais à reconquérir leurs anciens territoires.

L'équipe de Moncton et les Huskies de la University of Saskatchewan ont disputé le

match de championnat au Colisée de Moncton.

Tout juste une semaine après la spectaculaire victoire à Calgary, Louis Duchesne a compté un but à 33 secondes de la fin du match pour permettre aux Aigles Bleus de remporter un deuxième championnat national consécutif.

Alain Gosselin a été désigné le joueur le plus utile du tournoi et le gardien de but Benoît Fortier de même que le défenseur Patrick Daudet ont été choisis dans l'équipe des étoiles.

Les entraîneurs de ces deux équipes étaient Jean Perron, Bob Balleffeur, Denis Gingras et Roméo LeBlanc.

## Quatre trophées pour la troupe de danse hip-hop Virtuose

Johanne Thériault

Les danseurs de la troupe de danse hip-hop de campus de Moncton ont remporté, la fin de semaine dernière, les grands honneurs d'une compétition de danse à Bathurst. Les danseurs ont travaillé d'arrache-pied après une absence de plus de six semaines pour venir aux compétitions provinciales.

La troupe, sous la direction de Jacques Savit, a remporté les honneurs pour les deux danses présentées par le groupe d'étudiants et d'étudiantes, une dansa dans la catégorie «petit

groupe adulte» et l'autre dans la catégorie «grand groupe adultes».

Ils ont aussi gagné le prix du meilleur costume. Le costume, qui était de couleur rouge et noir a été conditionnel à la main par les membres de la troupe et ce, pour la modique somme de 12\$. Un costume de danse créé habilement près de 100\$.

Pour terminer, ces adeptes de la danse hip-hop ont emporté le prix de la meilleure danse adulte sous catégorie condition, pour laquelle ils ont obtenu un pontage de 99/100.

La compétition regroupait

sept écoles de danse provenant de Nouveau-Brunswick et du Québec. L'année dernière, la troupe Virtuose n'avait pu participer puisque la compétition se déroulait pendant la période d'examen.

Virtuose a déjà fait des prestations sur les campus au Gala para académique, à la soirée hip-hop à l'Osborne ainsi qu'au Gala des célébrités.

### Le voyage qui rapporte



**PVT ÉTRÉS-UNIS**  
www.voyagestravels.ca

Programme de stage  
Agences disponibles.

Pourquoi ne pas être l'un des 1000 qui vivent d'une façon unique différente en allant travailler sur l'étranger? Vous ne serez pas seuls dans un hôtel ou dans une plage ou dans une grande ville, le PVT Étrés-Unis vous offre de vivre une expérience unique!

**Pourquoi PVT?**

- Différencier votre curriculum vitae par une expérience de travail à l'étranger
- Obtenir un salaire mensuel pour de futurs engagements scolaires
- Choisir le lieu de votre vie à l'étranger (Europe, Asie, Afrique, etc.)
- Remporter le meilleur salaire - vous pouvez faire votre expérience gratuitement pour obtenir assistance et de l'aide de la vie à l'étranger
- Recevoir des emplois en ligne

**TRAVEL CUTS**  
Les offres pour voyager

Appelez Sans Frais 1-888-450-2887



Offre de stage unique pour l'un des 1000 étudiants de l'étranger à l'étranger

Joe 5-0 Taxi & Courrier



## TAXI JOE 5-0

Votre spécialiste en livraisons

Rabais étudiant 10%

# 856-6060

Maintenant disponible: 2 vans de 14 passagers

# L'OSMOSE

VOTRE club étudiant

**Jeudi**

## **Mega Party Troupe Alpine**

(Il y aura des cadeaux pour les membres)

**Vendredi**

## **Le groupe H'Sao**

**Vous étiez à la recherche de quelque chose de nouveau?**



L'Osmose  
Centre Étudiant  
Université de Moncton  
506.858.3700  
osmose@umoncton.ca

**L'Osmose, ça grouille en masse !**